



INFORMATIONS, RÈGLES ET CODE DE VIE 2020 DES CAMPS DE JOUR

	CAMP DE JOUR DU DOMAINE NATUREL DU LAC GALE	CAMP MULTISPORT ET PLEIN AIR
Heures d'opération du camp	9 h à 16 h	9 h à 16 h
Heures du service de garde	AM : 7 h à 9 h PM : 16 h à 18 h	AM : 7 h 30 à 9 h PM : 16 h à 17 h 30
Lieu d'arrivée et départ	Chalet du Domaine naturel du lac Gale. La signature du registre par un parent est obligatoire pour assurer la prise en charge de l'enfant.	Hall de l'Aréna de Bromont, porte B. L'enfant doit venir donner sa présence dès son arrivée.
Retard le matin	<p>Si vous arrivez entre 9 h et 9 h 15, vous devez obligatoirement vous présenter au chalet et rencontrer l'assistant-coordonnateur ou la coordonnatrice afin de compléter le registre.</p> <p>Si vous prévoyez arriver après 9 h 15, veuillez nous aviser par texto au 450 522-4348 ou par courriel au campdejourbromont@outlook.com le plus tôt possible afin que votre enfant puisse profiter pleinement de sa journée et éviter d'attendre pour rejoindre son groupe.</p>	
Retard le matin lors de journée de sortie	Assurez-vous que votre enfant arrive à l'heure indiquée lors des journées de sorties, sans quoi il manquera la sortie et restera au camp de jour. Les frais de la sortie ne seront pas remboursés. La Ville de Bromont se dégage de toute responsabilité des enfants qui arriveront après le départ pour la sortie.	Assurez-vous que votre enfant arrive à l'heure indiquée lors des journées de sorties, soit les mardis et jeudis, sans quoi il manquera la sortie et sera retourné à la maison puisque tout le personnel du camp accompagnera les jeunes lors des sorties. La Ville de Bromont se dégage de toute responsabilité des enfants qui arriveront après le départ pour la sortie.
Retard en fin de journée	Après 16 h 15, frais de service de garde ponctuel de 7 \$ exigés. Après 18 h, frais de retard de 15 \$ par 15 minutes exigés.	Après 16 h 15, frais de service de garde ponctuel de 7 \$ exigés. Après 17 h 30, frais de retard de 15 \$ par 15 minutes exigés.

	Si votre enfant doit quitter avant 16 h, vous devez aviser l'assistant-coordonnateur ou la coordonnatrice au moins 45 minutes avant pour que l'enfant puisse être prêt à votre arrivée au camp.	Si votre enfant doit quitter avant 16 h, vous devez aviser l'assistant-coordonnateur ou la coordonnatrice au moins 45 minutes avant pour que l'enfant puisse être prêt à votre arrivée au camp.
Absence	Merci de texter ou d'envoyer un courriel à l'assistant-coordonnateur pour donner le nom de l'enfant et la durée de son absence.	
Matériel	<p>À son arrivé, l'enfant doit avoir avec lui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vêtements de sport • Espadrilles fermées avec chaussettes (pas de sandales) • Chapeau ou casquette • Imperméable et bottes (jours de pluie) 	
	<p>Les bijoux, les jeux électroniques et les jouets sont interdits.</p> <p>L'enfant doit également avoir avec lui un sac à dos identifié au nom de l'enfant contenant le matériel suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lunch froid (sans noix ni arachide) • Bouteille d'eau • 2 collations • Maillot de bain et serviette • Crème solaire et anti-moustique <p>Lors de sortie : un courriel vous sera envoyé quelques jours avant la sortie avec des informations concernant le matériel requis.</p>	
Baignade	La baignade est exclusive aux campeurs durant les heures de camp de jour. Un sauveteur certifié est en poste. Les enfants doivent se conformer aux règles de la plage et aux consignes de sécurité du sauveteur. Cabines pour se changer sur place.	Non applicable.
Intégration des enfants vivant avec des besoins particuliers	<p>Le parent dont l'enfant a un besoin particulier ou vit avec un handicap physique ou psychologique doit effectuer une demande afin de réserver les services d'un accompagnateur qui favorisera son intégration au camp. Ce programme s'adresse aux résidents de Bromont seulement.</p> <p>Inscription régulière préalable et formulaire d'évaluation des besoins à remplir et à remettre à loisirs@bromont.com une fois l'inscription complétée</p>	Non applicable.

Intégration des enfants vivant avec des besoins particuliers	via bromont.com – loisirs, sports et plein air – camps de jour – camp de jour au Domaine naturel du lac Gale – programme d’accompagnement, avant le 1 ^{er} mai 2020. Une évaluation de la demande et une rencontre/discussion avec les parents auront lieu en vue de l’admission. Une confirmation sera donnée aux parents suite à l’acceptation de la demande.	
Communication avec l’animateur	Il est possible de communiquer avec l’animateur de votre enfant du lundi au vendredi, du 29 juin au 14 août, après 16 h 15.	
Communication avec la coordonnatrice des camps	Pour des questions ou commentaires concernant le programme du camp de jour, contactez Koralie Tourigny au 450 522-4348 ou au campdejourbromont@outlook.com , du 29 juin au 14 août, ou le Service des loisirs des sports, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Bromont au 450 534-4414 ou au loisirs@bromont.com .	
Code de vie et conséquences	<p>Les règles sont réitérées à chaque début de semaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Je respecte les autres et je ne dérange pas mon groupe. En tout temps, je suis fidèle aux consignes données par l’animateur • Je prends soins des locaux et du matériel mis à ma disposition • Dans mes conversations, je surveille mon langage • J'évite la violence verbale et la violence physique • Je laisse mes appareils électroniques ou tout objet dangereux à la maison <p>La dérogation au Code de vie entraîne :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Avis verbal par l’animateur 2. Avis verbal par la coordonnatrice, dont une exclusion à une activité et avis verbal aux parents 3. 2^e avis verbal par la coordonnatrice, dont une 2^e exclusion à une activité et avis écrits aux parents 4. Renvoi <p>La Ville de Bromont peut mettre fin au contrat de service avec l'enfant dont la conduite rend impossible sa fréquentation au camp compte tenu des obligations d'encadrement. La Ville se réserve le droit de passer d'un avis verbal au renvoi, selon la gravité de la situation.</p>	
Programmation hebdomadaire	La programmation est élaborée selon une thématique estivale et plusieurs sous-thèmes : jeux, chants, activités aquatiques, activités sportives, excursions, ateliers créatifs et un grand jeu. Dîner et jeux calmes entre 11 h 30 et 12 h 30.	Les lundis, mercredis et vendredis se déroulent au Campus Germain-Désourdy où plusieurs activités sportives et de plein air seront proposées aux jeunes. Les mardis et jeudis seront des journées de sorties. En général, une de ces deux sorties sera en autobus, et l’autre sera une sortie à distance atteignable en vélo ou à pieds par la piste cyclable. Il est donc important que l’enfant arrive avec un vélo et un casque pour les journées concernées.

<p>Politique de paiement</p>	<p>Ces modalités s'appliquent pour les paiements par carte de crédit, par chèque et comptant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inscriptions du 1^{er} au 30 avril : 3 versement à 1 mois d'intervalle • Inscriptions du 1^{er} mai au 26 juin : 2 versements égaux de 50% à 1 mois d'intervalle • Inscriptions du 27 juin au 10 août : 1 seul versement de 100% au moment de l'inscription <p>N.B. : Pour une facture de 170 \$ et moins, un seul versement est possible.</p> <p>N.B. Pour les mauvais payeurs connus, la Ville se réserve le droit de demander le paiement intégral et les arrérages en argent comptant ou par traite bancaire, en un seul versement, au moment de l'inscription. Cela officialisera l'inscription.</p>
<p>Politique d'annulation et remboursement</p>	<p>NOTE IMPORTANTE - En date du 4 mai 2020, modification de la politique d'annulation / remboursement des camps de jour (résolution 2020-05-246)</p> <p>Jusqu'au 11 juin 2020 (au lieu du 31 mai 2020 avant la modification), sur réception d'une demande écrite d'annulation, les frais d'inscription seront remboursés après déduction d'un frais d'annulation de 25 \$ par enfant.</p> <p>À partir du 12 juin 2020 (au lieu du 1^{er} juin 2020 avant la modification), il n'y aura aucun remboursement des frais d'inscription. Cependant, du 12 juin 2020 (au lieu du 1^{er} juin 2020 avant la modification) jusqu'à cinq jours ouvrables avant le début des camps, un remboursement des frais d'inscriptions pourrait être possible seulement si le SLSCVC peut remplacer la ou les semaines annulées par une autre inscription. Des frais d'annulation de 25 \$ par enfant s'appliqueront.</p> <p>À partir de cinq jours ouvrables avant le début des camps, il n'y aura aucun remboursement des frais d'inscription.</p> <p>En tout temps, une modification de l'inscription (échange de semaines) est possible si la capacité d'accueil maximale n'est pas atteinte et ce, sans frais supplémentaires.</p> <p>Exception : pour une raison de santé, les journées et les semaines non consommées seront remboursées sur présentation d'un billet médical. Des frais d'annulation de 25 \$ par enfant s'appliqueront.</p> <p>Les résidents de Bromont ont 30 jours pour s'inscrire aux camps de jour à partir de la date officielle de début des inscriptions. Une fois que la période d'inscription réservée aux résidents est terminée, des frais de retard de 25 \$ par famille seront exigés. Les inscriptions pour les non-résidents débutent une fois que les inscriptions pour les résidents sont terminées. Les résidents de Bromont ont 30 jours en priorité pour s'inscrire aux camps de jour à partir de la date officielle de début des inscriptions. Une fois cette période d'inscription réservée en priorité aux résidents terminée, les inscriptions pour les non-résidents peuvent débuter.</p>

Coordonnées

Koralie Tourigny (Étincelle), coordonnatrice des camps de jour : campdejourbromont@outlook.com, 450 522-4348
Anthony Larose (Simba), assistant-coordonnateur au camp de jour du Domaine naturel du lac Gale : campdejourbromont@outlook.com
Olivier Massé (Slingshot), assistant-coordonnateur au camp multisport et plein air : campdejourbromont@outlook.com
Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Bromont : loisirs@bromont.com, 450 534-4414

